



Nations Unies

**Commission de la population
et du développement**

Rapport sur la trentième session

(24-28 février 1997)

Conseil économique et social

Documents officiels, 1997

Supplément No 5

Commission de la population et du développement

Rapport sur la trentième session
(24-28 février 1997)

Conseil économique et social
Documents officiels, 1997
Supplément No 5



Nations Unies · New York, 1997

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

RÉSUMÉ

La Commission de la population et du développement a tenu sa trentième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 au 28 février 1997. Le thème central de cette session portait sur les migrations internationales, l'accent étant mis tout spécialement sur les liens existant entre les migrations et le développement, sur les questions concernant les femmes et sur la famille.

La Commission était saisie notamment d'un rapport sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale, qui portait principalement sur le thème de la session. On y trouvait un résumé des informations récentes sur certains aspects des migrations internationales et l'exposé de questions telles que le programme en matière de migrations internationales entre la Conférence de Bucarest et celle du Caire; la dynamique des migrations; les politiques internationales en matière de migrations; les migrants avec et sans papiers; les réfugiés et les demandeurs d'asile; la migration de la main d'oeuvre; les questions concernant les femmes; et les rapports entre migration et développement. D'autres rapports portaient sur les questions suivantes : le suivi des programmes relatifs à la population; les activités en matière de migrations internationales menées par l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination (CAC) sur les services sociaux de base pour tous; les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des migrations internationales; l'aide internationale destinée au financement des activités menées dans le domaine de la population; l'exécution et les résultats des programmes relatifs à la population en 1996; le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999; et les tendances démographiques à l'échelle mondiale. La Commission était également saisie d'un rapport sur les conclusions concertées 1996/1 sur la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1996.

La Commission a examiné la suite à donner aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et a adopté deux résolutions à cet égard. Elle a également recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution aux termes duquel il demanderait notamment à la Division de statistique et la Division de la population du Secrétariat, de concert avec d'autres organisations intéressées, de collaborer à la diffusion du nouvel ensemble de recommandations sur les statistiques concernant les migrations internationales et demanderait à tous les organes, organisations et programmes compétents du système des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales de collaborer et de coordonner leurs efforts dans l'examen des questions ayant trait aux migrations internationales et au développement et des rapports qui existent entre les facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels liés aux migrations internationales et au développement. La Commission a noté avec intérêt que l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous organiserait un colloque technique sur les migrations internationales en 1998. Enfin, en ce qui concerne la présentation des rapports, la Commission a demandé que les informations qui figuraient normalement dans le rapport sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales soient incorporées dans les rapports sur le suivi de la situation mondiale en matière de population et le suivi de l'application des programmes en matière de population. La Commission a décidé d'examiner plus avant la question de la présentation et des modalités d'élaboration des rapports à sa prochaine session.

Comme lors de ses sessions précédentes, la Commission a tenu un débat général au cours duquel les membres ont échangé des vues et des données d'expérience nationales dans le domaine de la population, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Lorsqu'elle a examiné la mise en oeuvre du programme de travail dans le domaine de la population en 1996 et le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999, la Commission a loué la haute qualité du travail de la Division de la population. Elle a adopté une résolution dans laquelle elle soulignait l'importance qu'il y avait à poursuivre les travaux de base de la Division de la population, souligné l'importance du rôle de secrétariat technique de la Commission que jouait cette division, ainsi que la nécessité d'en augmenter encore l'efficacité et les capacités.

La Commission a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session en 1998, et adopté le rapport sur les travaux de sa trentième session.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION	1 - 3	1
A. Projet de résolution	1	1
B. Projet de décision	2	2
C. Questions portées à l'attention du Conseil	3	4
II. DÉBAT GÉNÉRAL SUR L'EXPÉRIENCE DES PAYS EN MATIÈRE DE POPULATION	4 - 8	9
III. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT : MIGRATIONS INTERNATIONALES	9 - 24	10
A. Débat général	9 - 14	10
B. Décisions prises par la Commission	15 - 24	11
IV. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	25 - 34	13
A. Débat général	25 - 30	13
B. Décisions prises par la Commission	31 - 34	14
V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION	35 - 38	15
VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA TRENTIÈME SESSION	39 - 40	16
VII. ORGANISATION DE LA SESSION	41 - 52	17
A. Ouverture et durée de la session	41 - 43	17
B. Participation	44	17
C. Élection du bureau	45	17
D. Ordre du jour	46	17
E. Documentation	47	18
F. Consultation avec les organisations non gouvernementales	48	18
G. Décisions prises par la Commission sur des questions d'organisation	49 - 52	18

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. PARTICIPANTS	20
II. LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE À SA TRENTIÈME SESSION	24
III. DÉCLARATIONS FAITES OFFICIELLEMENT LORS DE L'ADOPTION DE PROJETS DE RÉOLUTION RELEVANT DES POINTS 4 ET 5	27

Chapitre premier

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Projet de résolution

1. La Commission de la population et du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Migrations internationales et développement*

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 49/127 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1994, 50/123 en date du 20 décembre 1995 et 51/176 en date du 16 décembre 1996,

Rappelant également le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier le chapitre X consacré aux migrations internationales¹,

Rappelant en outre les dispositions applicables de la Déclaration de Copenhague sur le développement social² et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social³ ainsi que du Programme d'action⁴ adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes,

Ayant examiné le rapport succinct du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (1997) : migrations internationales et développement⁵,

Prenant note des travaux du Groupe de travail sur les migrations internationales de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous⁶,

* Pour le débat, voir chap. III.

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

³ Ibid., annexe II.

⁴ Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20 et Add.1), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁵ E/CN.9/1997/2.

⁶ E/CN.9/1997/4.

1. Prie instamment la Division de statistique et la Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de concert avec les commissions régionales, les autres organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales et les gouvernements qui fournissent une assistance en matière de statistiques, de collaborer à la diffusion du nouvel ensemble de recommandations sur les statistiques concernant les migrations internationales⁷, et de fournir à la demande des gouvernements, une assistance technique au titre de la mise en oeuvre de ces recommandations;

2. Demande au Groupe de travail sur les migrations internationales de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous de veiller à ce que les migrations internationales demeurent au centre de ses activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment en établissant une liste exhaustive des questions ayant trait aux migrations internationales et au développement, qui devra être présentée à la Commission de la population et du développement à sa trente et unième session, et en identifiant les mécanismes intergouvernementaux qui peuvent s'en charger;

3. Demande à tous les organismes, organisations et programmes compétents du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales de collaborer et de coordonner leurs efforts, en tirant pleinement parti des compétences des organisations existantes dans l'examen des questions ayant trait aux migrations internationales et au développement;

4. Engage les gouvernements et les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales à promouvoir et à élargir l'échange d'informations et de données d'expérience concernant les migrations internationales et le développement dans les instances bilatérales, multilatérales, régionales et interrégionales compétentes.

B. Projet de décision

2. La Commission de la population et du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de la population et du
développement sur les travaux de sa trentième session
et ordre du jour provisoire de la trente et unième
session de la Commission

Le Conseil économique et social :

a) Prend acte du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trentième session;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission, qui est présenté ci-après.

⁷ PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/58/Rev.1.

Ordre du jour provisoire de la trente et unième session
de la Commission de la population et du développement

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général sur l'expérience des pays en matière de population.
4. Suite à donner aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement : santé et mortalité, une attention particulière étant portée aux liens entre la santé et le développement, aux questions concernant les femmes et aux personnes âgées.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale, centré sur la santé et la mortalité, une attention particulière étant portée aux liens entre la santé et le développement, aux questions concernant les femmes et aux personnes âgées

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population

Rapport de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous concernant l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement menées par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Rapport du Secrétaire général sur les courants de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

5. Questions relatives au programme :
 - a) Exécution du programme en 1997;
 - b) Programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999 et révisions proposées pour le sous-programme sur la population du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'avancement des travaux en matière de population, 1997

Note du Secrétaire général sur le programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999

6. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente et unième session.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

3. Les résolutions ci-après, qui ont été adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

Résolution 1997/1. Colloque technique sur les migrations internationales*

La Commission de la population et du développement,

Rappelant la résolution 50/123 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée, entre autres, a déclaré savoir qu'il importait, sur le plan analytique et opérationnel, de définir les relations qui existaient entre les facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels qui influaient sur les migrations internationales et le développement et de prendre les mesures appropriées pour analyser plus à fond les questions qui se posaient,

Rappelant également le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁸, en particulier le chapitre X consacré aux migrations internationales,

Rappelant en outre les dispositions applicables de la Déclaration de Copenhague sur le développement social⁹ et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social¹⁰, ainsi que du Programme d'action¹¹ adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes,

* Pour le débat, voir chap. III.

⁸ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

⁹ Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

¹⁰ Ibid., annexe II.

¹¹ Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20 et Add.1), chap. I, résolution 1, annexe II.

1. Prend acte du rapport de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous¹², en particulier en ce qui concerne les activités de son Groupe de travail des migrations internationales;

2. Prend note avec intérêt du fait qu'un colloque technique d'experts des migrations internationales doit se tenir en 1998 sous les auspices du Groupe de travail des migrations internationales de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous, et prie instamment le Groupe de travail d'assurer la participation d'experts techniques de haut niveau venus de toutes les régions;

3. Invite le Groupe de travail, tirant parti de toutes les données d'expérience pertinentes accumulées jusqu'à présent, y compris les conclusions formulées dans le rapport susmentionné de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, à continuer de collaborer à la planification et à l'organisation du colloque technique de façon à donner des indications et des informations plus détaillées sur les courants d'immigration, les courants d'émigration, les migrations de retour et l'intégration des migrants;

4. Invite également le Groupe de travail à élaborer un ordre du jour pour le colloque technique qui s'appuie sur les recommandations existantes concernant les définitions des migrations internationales, soit axé sur la définition d'indicateurs mesurables et analyse les rapports complexes entre les migrations internationales et le développement, notamment les données d'expérience sur les politiques et les mécanismes relatifs à la gestion des migrations internationales;

5. Demande au Président de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous de n'épargner aucun effort pour accroître le niveau des ressources extrabudgétaires nécessaires pour préparer et tenir le colloque technique;

6. Prie également le Président de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous de lui rendre compte à sa session de 1998 des progrès accomplis dans l'organisation du colloque technique, notamment en ce qui concerne la liste des experts invités et l'ordre du jour provisoire;

7. Prie en outre le Président de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous de diffuser les résultats du colloque auprès des États Membres et d'autres parties intéressées, et de lui rendre compte à sa session de 1999.

Résolution 1997/2. Présentation de rapports à la Commission de la population et du développement*

La Commission de la population et du développement,

Rappelant les résolutions 50/206 A à F et 51/211 A à E de l'Assemblée générale en date respectivement des 23 décembre 1995 et 18 décembre 1996 sur le

* Pour le débat, voir chap. III.

¹² E/CN.9/1997/4.

contrôle et la limitation de la documentation et la nécessité de veiller à ce que les documents soient publiés simultanément dans toutes les langues officielles,

Rappelant aussi sa décision 1995/1¹³,

Ayant discuté de la présentation et des modalités d'élaboration du rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des migrations internationales en vue de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹⁴, comme il est demandé dans la section III.3 de l'annexe I au rapport de la Commission de la population et du développement sur sa vingt-huitième session¹⁵,

1. Prie le Secrétariat, compte tenu de la décision de rationaliser la présentation des rapports, de faire rapport à la Commission lors de sa trente et unième session sur la nouvelle structure à donner aux rapports, sur la périodicité et les méthodes révisées de présentation de ces documents;

2. Note que le thème spécial très large retenu pour 1999 et l'examen quinquennal prévu la même année exigeront une planification soignée et approfondie de manière à éviter une documentation excessive et décide par conséquent que le Secrétariat présentera à la Commission pour que celle-ci les examine à sa trente et unième session des propositions précises et détaillées sur la manière de procéder;

3. Demande que les données figurant normalement dans le rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, qui doivent lui être présentées lors de sa trente et unième session, soient pleinement intégrées au suivi des questions de population à l'échelle mondiale et des programmes relatifs à la population;

4. Renouvelle la demande qu'elle a formulée dans l'annexe I au rapport sur les travaux de sa vingt-huitième session tendant à ce que le Secrétaire général présente à la Commission, lors de sa trente et unième session, un rapport révisé sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de la santé en matière de reproduction;

5. Décide que le rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes relatifs à la population devrait :

a) Avoir un caractère plus analytique et mieux lier les progrès réalisés aux objectifs et à l'influence de la Conférence internationale sur la population et le développement;

¹³ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 7 (E/1995/27), chap. I, sect. B, décision 1995/1.

¹⁴ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

¹⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 7 (E/1995/27).

b) Rendre compte de l'expérience de tous les pays, avoir notamment pour priorité d'obtenir un meilleur taux de réponse, utiliser des approches novatrices et faire davantage appel à la collaboration;

c) Veiller à porter sur les diverses activités liées au thème retenu pour l'année;

6. Se félicite de l'initiative visant à améliorer les rapports présentés sur les flux financiers grâce à la collaboration de l'Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas, et incite à étudier les possibilités d'améliorer la portée et la qualité d'autres rapports par une collaboration du même genre, par exemple avec les organisations non gouvernementales;

7. Demande que le rapport de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous mette davantage l'accent sur les résultats, les réalisations obtenues à l'échelle du système et les progrès réalisés.

Résolution 1997/3. Programme de travail dans le domaine de la population*

La Commission de la population et du développement,

Rappelant la résolution 51/176 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1996, sur l'exécution du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹⁶, et la section I de la résolution 51/219 de l'Assemblée, en date du 18 décembre 1996, consacrée à la planification du programme : plan à moyen terme pour la période 1998-2001, ainsi que la résolution 1996/2 du Conseil économique et social, en date du 17 juillet 1996, sur le suivi de la Conférence et la résolution 1996/1 de la Commission sur le programme de travail dans le domaine de la population¹⁷,

Prenant acte du rapport de la réunion intersessions du Bureau de la Commission (Bruxelles, 28 et 29 juin 1996), qui avait été convoquée en application de la résolution 1996/1 de la Commission pour examiner le programme de travail de la Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,

Prenant note des progrès réalisés en ce qui concerne le programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997, ainsi que de la grave situation financière de l'Organisation des Nations Unies, qui se répercute sur le programme de travail de la Division de la population,

1. Souligne, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la restructuration et de la revitalisation du processus intergouvernemental, qu'il importe de poursuivre le travail de base de la Division de la population

* Pour le débat, voir chap. IV.

¹⁶ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

¹⁷ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 5 (E/1996/25), chap. I, sect. C, résolution 1996/1.

du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies concernant les éléments essentiels sur lesquels reposent les estimations et les projections en matière de population; les tendances et questions fondamentales en matière de population, y compris la fécondité, la mortalité, les migrations et l'évolution du mouvement de la population rurale et urbaine; l'évolution des politiques de population et l'interprétation des liens existant entre la population et le développement;

2. Souligne que le rôle que joue la Division de la population en sa qualité de secrétariat de la Commission de la population et du développement est important et constitue un élément essentiel du programme de travail de la Division, et prie la Division de la population de continuer à donner un rang de priorité élevé à ce service dans le cadre de ses activités;

3. Prend note du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999 : population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies) tel qu'il figure dans la note du Secrétaire général¹⁸;

4. Prie la Division de la population, agissant en collaboration avec les autres acteurs concernés, d'entreprendre une évaluation et une analyse améliorées des migrations internationales et de mieux expliquer les questions ayant trait aux migrations internationales et au développement;

5. Souligne l'intérêt que représente pour la communauté internationale le Réseau d'information en matière de population (POPIN) et en préconise le développement et l'utilisation efficace;

6. Insiste sur l'importance des préparatifs auxquels procède actuellement la Division de la population, en collaboration avec les organisations et organismes des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, en vue de l'examen et de l'évaluation par la Commission, en 1999, de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

7. Souligne également la nécessité de renforcer encore l'efficacité, la productivité et la capacité de la Division de la population pour lui permettre de mener à bien les préparatifs susmentionnés.

¹⁸ E/CN.9/1997/CRP.1.

Chapitre II

DÉBAT GÉNÉRAL SUR L'EXPÉRIENCE DES PAYS EN MATIÈRE DE POPULATION

4. De sa 3e à sa 5e séance, les 25 et 26 février 1997, la Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 3 de son ordre du jour intitulé "Débat général sur l'expérience des pays en matière de population".
5. À la 3e séance, le 25 février, le Directeur de la Division de la population a fait une déclaration.
6. À la même séance, les représentants de l'Indonésie, de l'Algérie, de Malte, de la Chine, des Philippines, de la Tunisie, du Mexique, de l'Inde, de la Fédération de Russie, de Singapour, de la Turquie, des États-Unis d'Amérique, du Panama, d'El Salvador et de la République de Corée ont fait des déclarations.
7. À la 4e séance, le 25 février, les représentants du Bangladesh, de la Malaisie, de l'Égypte, de l'Italie, du Japon, de l'Ukraine, du Pérou et de la Jamaïque ont fait des déclarations, de même que les observateurs de la Pologne et du Saint-Siège.
8. À la 5e séance, le 26 février, les représentants de la République islamique d'Iran et du Lesotho ont fait des déclarations.

Chapitre III

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT : MIGRATIONS INTERNATIONALES

A. Débat général

9. À ses 1re et 2e séances, le 24 février 1997, la Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour intitulé "Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement : migrations internationales". Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport succinct du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (1997) : migrations internationales et développement (E/CN.9/1997/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes relatifs à la population (E/CN.9/1997/3);

c) Rapport de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous (E/CN.9/1997/4);

d) Rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des migrations internationales (E/CN.9/1997/5);

e) Rapport du Secrétaire général sur l'aide internationale destinée au financement des activités menées dans le domaine de la population (E/CN.9/1997/6).

10. À la 1re séance, le 24 février, le Directeur de la Division de la population a fait une déclaration liminaire.

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par le Directeur adjoint de la Division de la population, qui a présenté le rapport succinct du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (1997) : migrations internationales et développement (E/CN.9/1997/2), et par le Directeur de la Division des services techniques et de l'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes relatifs à la population (E/CN.9/1997/3).

12. Toujours à la même séance, les représentants de la Turquie, du Pérou, des États-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Égypte, de la Chine, du Nigéria, de la Turquie et du Japon ont fait des déclarations, de même que l'observateur de la Norvège et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

13. À la 2e séance, le 24 février, des déclarations ont été faites par le Directeur adjoint de la Division des services techniques et de l'évaluation du FNUAP, qui a présenté le rapport de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous (E/CN.9/1997/4), par le Sous-Directeur de la Division de la population, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et

non gouvernementales dans le domaine des migrations internationales (E/CN.9/1997/5), et par le représentant du Service des données, des politiques et des recherches relatives à la population de la Division des services techniques et de l'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'aide internationale destinée au financement des activités menées dans le domaine de la population (E/CN.9/1997/6).

14. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Canada, du Brésil, du Pérou, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique et de la Jamaïque, ainsi que par le représentant de l'Organisation internationale pour les migrations.

B. Décisions prises par la Commission

Migrations internationales et développement

15. À la 7e séance, le 28 février, la Vice-Présidente de la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), a déposé et oralement modifié un projet de résolution (E/CN.9/1997/L.4) intitulé "Migrations internationales et développement", qui avait été présenté à l'issue de consultations officielles.

16. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été modifié oralement (voir chapitre premier, sect. A).

17. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de Malte* a fait une déclaration.

Colloque technique sur les migrations internationales

18. À la 7e séance, le 28 février, la Vice-Présidente de la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), a déposé et oralement modifié un projet de résolution (E/CN.9/1997/L.5) intitulé "Colloque technique sur les migrations internationales", qui avait été présenté à l'issue de consultations officielles.

19. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été modifié oralement (voir chapitre premier, sect. C, résolution 1997/1).

20. Avant l'adoption du projet de résolution, les représentants des pays suivants : République islamique d'Iran, République arabe syrienne*, Algérie, Hongrie, Turquie, Tunisie, Indonésie, Philippines et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que la Vice-Présidente de la Commission (Pays-Bas), ont fait des déclarations.

21. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des pays suivants : Pérou*, États-Unis d'Amérique*, Indonésie, Jamaïque et Malte* ont fait des déclarations.

* Voir annexe III.

Présentation des rapports à la Commission de la population et du développement

22. À la 7e séance, le 28 février, la Vice-Présidente de la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), a déposé un projet de résolution (E/CN.9/1997/L.6) intitulé "Présentation des rapports à la Commission de la population et du développement", qui avait été présenté à l'issue de consultations officieuses.

23. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir chapitre premier, sect. C, résolution 1997/2).

24. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de Malte* a fait une déclaration.

* Voir annexe III.

Chapitre IV

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

A. Débat général

25. À ses 5e et 6e séances, le 26 février 1997, la Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 5 de son ordre du jour intitulé "Questions relatives au programme". Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux effectués en 1996 dans le domaine de la population par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU (E/CN.9/1997/7);

b) Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1998-1999 (E/CN.9/1997/8);

c) Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques à l'échelle mondiale (E/CN.9/1997/9);

d) Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999 : population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU) (E/CN.9/1997/CRP.1).

26. À la 5e séance, le 26 février, le Directeur de la Division de la population a fait une déclaration liminaire. Le chef de la Section de la fécondité et de la planification de la famille, le chef de la Section de la mortalité et des migrations, le représentant de la Section des estimations et des projections de la Division de la population et le chef de la Section des politiques en matière de population de la Division de la population ont aussi fait des déclarations.

27. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Inde, Malaisie, Italie, Hongrie, Jamaïque, États-Unis d'Amérique, Nigéria, France, Pays-Bas, Philippines et République arabe syrienne. Le représentant de la Commission économique pour l'Europe a également fait une déclaration.

28. À la 6e séance, le 26 février, le chef de la Section des politiques en matière de population de la Division de la population, le Directeur assistant de la Division de la population, le Directeur de la Division des statistiques de l'ONU et le Directeur de la Division de la population ont fait des déclarations.

29. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : France, Inde, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Nigéria, Turquie, Jamaïque, Canada, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Pays-Bas, ainsi que par l'observateur de la Norvège.

30. Également à la 6e séance, les représentants de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont aussi fait des déclarations.

B. Décisions prises par la Commission

31. À la 7e séance, le 28 février, la Vice-Présidente de la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), a déposé et oralement modifié un projet de résolution (E/CN.9/1997/L.7) intitulé "Programme de travail dans le domaine de la population", qui avait été présenté à l'issue de consultations officieuses.

32. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution tel qu'il avait été modifié oralement (voir chapitre premier, sect. C, résolution 1997/3).

33. Avant l'adoption du projet de résolution, les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Irlande, de l'Égypte, du Nigéria, des Philippines et de la Malaisie ont fait des déclarations.

34. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des États-Unis d'Amérique*, de Malte* et du Pérou* ont fait des déclarations.

* Voir annexe III.

Chapitre V

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION

35. À la 7e séance, le 28 février 1997, la Commission était saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session (E/CN.9/1997/L.3).

36. Les représentants des pays suivants : Hongrie, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Pays-Bas (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), Tunisie, Indonésie, Nigéria, Chine et France, ont fait des déclarations.

37. À la 8e séance, le 28 février, les représentants du Panama et de la France ont fait des déclarations.

38. À la même séance, la Commission a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session, tel qu'il figure dans le document E/CN.9/1997/L.3 (voir chapitre premier, sect. B, projet de décision).

Chapitre VI

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA TRENTIÈME SESSION

39. À la 8e séance, le 28 février, le Vice-Président qui assumait également les fonctions de rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session, tel qu'il figure dans le document E/CN.9/1997/L.2.

40. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur à y mettre la dernière main, en consultation avec le Bureau, en y consignant les débats des 7e et 8e séances.

Chapitre VII

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

41. La Commission de la population et du développement a tenu sa trentième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 au 28 février 1997. Elle a tenu huit séances (1re séance à 8e).

42. La session a été ouverte par le Directeur de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

43. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de la population ont fait des déclarations liminaires.

B. Participation

44. Ont participé à la session 41 États membres de la Commission. Y ont également participé des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'un État non membre, de même que des représentants d'institutions spécialisées, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. On trouvera la liste des participants à l'annexe I du présent document.

C. Élection du bureau

45. À ses 1re et 2e séances, le 24 février 1997, la Commission a élu par acclamation le Bureau suivant :

Président : José Gomez de León (Mexique)

Vice-Présidents :
András Klinger (Hongrie)
Jenny Gierveld (Pays-Bas)
Akintobi Kadejo (Nigéria)

Vice-Président et Rapporteur : Raj Abdul Karim (Malaisie)

D. Ordre du jour

46. À la 1re séance, le 24 février, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CN.9/1997/1. L'ordre du jour est reproduit ci-après :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général sur l'expérience des pays en matière de population.
4. Suite à donner aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement : migrations internationales.

5. Questions relatives au programme :
 - a) Exécution du programme en 1996;
 - b) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999.
6. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session.

E. Documentation

47. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents dont la Commission était saisie à sa trentième session.

F. Consultation avec les organisations non gouvernementales

48. Conformément à l'article 76 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les représentants des organisations non gouvernementales ci-après qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil ont fait une déclaration dans le cadre de l'examen du point 4 de l'ordre du jour :

Statut consultatif général : Confédération internationale des syndicats libres.

Statut consultatif spécial : Fédération internationale des centres sociaux et communautaires.

Union internationale pour l'étude scientifique de la population.

G. Décisions prises par la Commission sur des questions d'organisation

Élimination de la pauvreté

49. À la 4e séance, le 25 février, le Directeur de la Division de la population a présenté la note du Secrétaire général (E/CN.9/1997/10) contenant les "Conclusions concertées 1996/1 sur la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, adoptées par le Conseil économique et social lors de son débat de 1996 consacré aux questions de coordination".

50. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique et l'observateur du Saint-Siège ont fait des déclarations.

51. À la 7e séance, le 28 février, comme suite à une proposition du Président, la Commission a décidé d'autoriser le Secrétariat à résumer les observations présentées sur la question de l'élimination de la pauvreté et à les transmettre au Secrétaire général pour qu'il les inclue dans le rapport qu'il présentera sur la question au Conseil économique et social à sa session de fond de 1997.

Réunions intersessions du Bureau

52. À la 7e séance, le 28 février, après des déclarations faites par les représentants de la Hongrie, de la Tunisie, des États-Unis d'Amérique et du Nigéria et par le Directeur de la Division de la population, la Commission, comme suite à une proposition du Président, a décidé d'autoriser le Bureau à tenir des réunions intersessions tous les ans pour préparer les sessions.

Annexe I

PARTICIPANTS

Membres*

<u>Algérie</u> :	Abdallah Baali, Rachida Benkhelil, Zineddine Birouk
<u>Allemagne</u> :	Gerhard Henze, Charlotte Hoehn, Wolfgang Runge, Jutta Burghardt, Ingolf Dietrich, Reiner Schulz, Andrea Kienle
<u>Bangladesh</u> :	Muhammed Ali, Anwarul Karim Chowdhury, Muhammad Ali Sorcar
<u>Belgique</u> :	Alex Reyn, R. L. Cliquet, R. Schoenmaeckers, A. Petridis, H. Brauwers
<u>Brésil</u> :	Celso L. N. Amorim, Elza Berquo, Sergio Florêncio, Carmen Lúcia Gillet Lamônaco, Eduardo Paes Saboia
<u>Bulgarie</u> :	Raiko Raichev, Zvetolyub Basmajiev
<u>Canada</u> :	Ross Hynes, Peter Lilius, Ruth Archibald, Sally Andrews, Susan Howell, Drew McVey
<u>Chine</u> :	Li Honggui, Zhao Zhipei, Qiu Shaofang, Hu Hongtao, Bai Yongjie
<u>Congo</u> :	Daniel Abibi, Désiré Nkounkou
<u>Côte d'Ivoire</u> :	Youssoufou Bamba, Djenebou Kaba, Largaton G. Outtara
<u>Égypte</u> :	Nabil Elaraby, Soliman Awaad, Adel M. Abdellatif, Maha Kamal Hemida, Amany Fahmy
<u>El Salvador</u> :	Ricardo G. Castaneda, Ana Hazel Escrich de Guillén, María Soledad Argueta, Carlos E. García
<u>États-Unis d'Amérique</u> :	Marguerite Rivera Houze, Margaret J. Pollack, Judith Banister, Richard M. Cornelius, Leslie Lebl, Paula Reed Lynch, Thomas M. McDevitt, Wendy McConnel
<u>Éthiopie</u> :	Mekonnen Manayazewal, Fesseha Asghedorn Tessema, Daniel Tadesse Taye
<u>Fédération de Russie</u> :	Nikolai V. Chulkov, Boris S. Avramenko, Alexei A. Novikov, Aleksandr A. Pankin, Nikolai P. Ovsyenko
<u>France</u> :	Gérard Moreau, Patrick Festy, Janie Letrot, Jacques Véron, Annie de Calan, Jean-Marc Chataigner, Philippe Delacroix
<u>Hongrie</u> :	András Klinger

* Le Cameroun, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Venezuela n'étaient pas représentés à la session.

Inde : Y. N. Chaturvedi, Pravin Chandra Visaria, Rajat Saha

Indonésie : Nugroho Wisnumurti, Prijono Tjiptoherijanto, Mochamad S. Hidayat, S. Ari Wardhana

Iran (République islamique d') : Bagher Asadi, Mohammad Asai-Ardakani, Mohammad-Reza Hadji, Karim Djabbari

Italie : Francesco Paolo Fulci, Giulio Terzi di Sant'Agata, Antonio Golini, Giorgio Marrapodi

Jamaïque : Easton Williams

Japon : Masaki Konishi, Makoto Ato, Hiroyasu Kobayashi, Kunio Nakamura, Yutaka Yoshino

Kenya : B. A. Bullut, Adam Adawa

Lesotho : Percy M. Mangoaela, M. E. Rapolaki, M. F. Morojele, L. W. Ralitsoele

Malaisie : Raj Abdul Karim, Aminah Abdul Rahman, Amran Mohamed Zin, Siti Hajjar Adnin

Malte : Victor Seychell, Victor Pace, Joanna Darmanin, Elaine Miller

Mexique : José Gomez de Leon, Daniel Hernandez, Gerardo Lozano, Norberto Terrazas, Jorge Cruz Rico, Rodolfo Tuiran Gutierrez, Gustavo Mohar

Nigéria : Chris Ugokwe, Akintobi Kadejo, Sam A. Otuyelo, Ambrose D. Ojimba

Panama : Guillermo Castro Herrera

Pays-Bas : N. H. Biegman, A. de Jong, A. Papineau Salm, R. Weiffenbach-Steeghs, J. Gierveld

Pérou : Fernando Guillén, Carlos Eduardo Aramburú, Miguel Barreto, Ana Peña Doig

Philippines : Felipe Mabilangan, Lourdes V. Ramiro-Lopez, Ruth S. Limjuco, Libran N. Cabactulan, Aurora Perez, Jimmy D. Blas, Glenn F. Corpin

République arabe syrienne : Mikhail Wehbe, Tamman Sulaiman, Hussam-edin A'Ala

République de Corée : Myung-Chul Hahm, Nam-Hoon Cho, Hye-ran Yoo

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : John Weston, Stephen Gomersall, Peter Gooderham, Ian Felton, Phillip Mason, John Hobcraft

Soudan : Hamid Ali Eltinay, Shahira Wahbi

Tunisie : Abderrazak Azaiez

Turquie : Samira Yener, Murat Burhan, Burak Özügergin

Ukraine : Valentina P. Tarnavska, Volodymyr M. Reshetnyak, Oleksiy I. Goloubov

Zambie : Peter L. Kasanda, M. G. B. Chigaga, Alfred Sampule

États Membres de l'Organisation des Nations Unies
représentés par des observateurs

Andorre, Argentine, Australie, Botswana, Chypre, Croatie, Finlande, Grèce, Guatemala, Haïti, Irlande, Luxembourg, Népal, Norvège, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan

États non membres représentés par des observateurs

Saint-Siège, Suisse

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (Division de la population et Division de statistique), Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Asie occidentale

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international

Organisations intergouvernementales

Communauté européenne, Organisation internationale pour les migrations

Organisations non gouvernementales

Statut consultatif général :

American Association of Retired Persons, Confédération internationale des syndicats libres

Statut consultatif spécial :

Association médicale du Commonwealth, Conseil de la population, Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, Union internationale pour l'étude scientifique de la population

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE
À SA TRENTIÈME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.9/1997/1	2	Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission
E/CN.9/1997/2	4	Rapport succinct du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (1997) : migrations internationales et développement
E/CN.9/1997/3	4	Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes relatifs à la population
E/CN.9/1997/4	4	Rapport de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous
E/CN.9/1997/5	4	Rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des migrations internationales
E/CN.9/1997/6	4	Rapport du Secrétaire général sur l'aide internationale destinée au financement des activités menées dans le domaine de la population
E/CN.9/1997/7	5 a)	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux effectués en 1996 dans le domaine de la population par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU
E/CN.9/1997/8	5 b)	Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1998-1999
E/CN.9/1997/9	5	Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques à l'échelle mondiale

E/CN.9/1997/10	2	Note du Secrétaire général intitulée "Conclusions concertées 1996/1 sur la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, adoptées par le Conseil économique et social lors de son débat de 1996 consacré aux questions de coordination"
E/CN.9/1997/L.1	2	Organisation des travaux de la session : note du Secrétariat
E/CN.9/1997/L.2	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session
E/CN.9/1997/L.3	6	Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission : note du Secrétariat
E/CN.9/1997/L.4	4	Projet de résolution intitulé "Migrations internationales et développement", présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), à l'issue de consultations officieuses
E/CN.9/1997/L.5	4	Projet de résolution intitulé "Colloque technique sur les migrations internationales", présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), à l'issue de consultations officieuses
E/CN.9/1997/L.6	4	Projet de résolution intitulé "Présentation des rapports à la Commission de la population et du développement", présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), à l'issue de consultations officieuses
E/CN.9/1997/L.7	5	Projet de résolution intitulé "Programme de travail dans le domaine de la population", présenté par la Vice-Présidente de la Commission, Mme Jenny Gierveld (Pays-Bas), à l'issue de consultations officieuses
E/CN.9/1997/CRP.1	5 b)	Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999 : population (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU)

Exposé présenté par l'American Association of Retired Persons (AARP), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social

Annexe III

DÉCLARATIONS FAITES OFFICIELLEMENT LORS DE L'ADOPTION DE PROJETS DE RÉOLUTION RELEVANT DES POINTS 4 ET 5

Projet de résolution E/CN.9/1997/L.5

Le représentant de la République arabe syrienne a déclaré que, en ce qui concerne l'expression "intégration des migrants" qui apparaît à la fin du paragraphe 3 du projet de résolution E/CN.9/1997/L.5, intitulé "Colloque technique sur les migrations internationales", il convenait de noter que la notion en question était vague et de portée générale. La délégation syrienne estimait qu'il fallait distinguer entre les personnes qui avaient migré de leur propre initiative et celles qui avaient été forcées de le faire contre leur gré, en d'autres termes entre migrants et réfugiés. Il convenait de séparer les deux groupes.

Le représentant du Pérou s'est félicité de l'organisation d'un colloque technique sur les migrations, mais a fait observer que le projet de résolution adopté par la Commission (E/CN.9/1997/L.5) ne mentionnait pas la proposition faite par l'expert péruvien lorsque la Commission avait examiné la question. Il s'agissait de l'opportunité de mener des activités préparatoires aux niveaux régional et sous-régional afin de promouvoir plus efficacement le colloque technique.

Le représentant des États-Unis d'Amérique a rappelé les graves réserves que sa délégation avait exprimées quant à la décision de faire figurer la liste des experts invités dans le rapport devant être présenté à la Commission à sa session de 1998 sur les progrès réalisés dans l'organisation du colloque technique. Comme pour toute réunion d'experts convoquée sous l'égide du Comité administratif de coordination, la délégation des États-Unis ne doutait pas que le comité directeur de ce colloque choisirait des experts dotés des plus hautes compétences techniques dans le domaine devant être examiné. À son avis, toute liste présentée dans le cadre du rapport le serait uniquement à titre d'information.

Projet de résolution E/CN.9/1997/L.7

La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle comptait que la Division de la population, lorsqu'elle organiserait ses travaux au cours des 12 mois à venir, tiendrait compte de toutes les résolutions adoptées par la Commission à sa trentième session, y compris la demande énoncée par le Conseil économique et social dans le projet de résolution sur les migrations internationales et le développement (voir chapitre premier, sect. A), que la Commission avait recommandé au Conseil d'adopter, tendant à ce que la Division de la population travaille en collaboration avec les autres organismes concernés pour veiller à ce que les gouvernements membres souhaitant appliquer les nouvelles recommandations sur les statistiques concernant les migrations internationales reçoivent l'appui technique nécessaire.

La délégation péruvienne s'est jointe au consensus en faveur du projet de résolution E/CN.9/1997/L.7 relatif au programme de travail dans le domaine de la population, mais eût préféré y trouver mention de la nécessité de renforcer les capacités décentralisées de recherche, d'analyse et de diffusion d'informations des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales aux niveaux régional et national. La délégation péruvienne appuyait également la

déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne en ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail de la Commission.

Projets de résolution E/CN.9/1997/L.4, L.5, L.6 et L.7

La délégation maltaise a déclaré qu'elle interprétait les mentions du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement comme tenant compte des réserves de Malte telles qu'elles sont exprimées dans le rapport de la Conférence.